



Saint-Oyens, juillet 2011

## AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE ST-OYENS

### *Fête du 1<sup>er</sup> août 2011*

La célébration de la Fête Nationale aura lieu lundi 1<sup>er</sup> août 2011 à partir de 19 heures sur le terrain situé à l'entrée du bois à droite en montant vers le stand de tir. Si les moissons n'auront pas pu avoir lieu d'ici là, la fête se déroulera au stand de tir.

Au programme :

*Cantique Suisse*

*Allocution*

*Lecture du pacte*

*Prière patriotique*

*Verre de l'amitié offert par la Commune*

*Grillades préparées par la Jeunesse*

IMPORTANT : La Municipalité se réserve le droit de régler l'usage d'engins pyrotechniques de divertissement et de feux d'artifices sur l'ensemble du territoire communal.

### *Auberge communale*

L'auberge de Saint-Oyens sera fermée pour cause de vacances estivales du 1<sup>er</sup> au 15.08.2011, réouverture mardi 16.08.2011 aux horaires habituels.

Nous vous informons d'un changement de tenancier, pour cause de maladie, au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### *Fête des Moissons*

Les 05, 06 et 07 août prochains, la Société de Jeunesse de Saint-Oyens organise sa traditionnelle fête des moissons. Conformément à l'autorisation de la police cantonale, les routes du centre du village seront fermées à la circulation (urgences exceptées) du samedi après-midi au dimanche soir. La Municipalité souhaite à tout le monde une belle fête et vous remercie de votre compréhension et de votre indulgence en cas d'éventuels désagréments causés par les festivités.

### *Conseil général*

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 28.09.2011 à 20h00 au local de l'abri PCI.

Tous les habitants du village peuvent assister aux séances du Conseil général.

Les personnes de nationalité suisse, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune; les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins ; ont le droit, après avoir été assermentées, de prendre part aux délibérations et aux votations qui ont lieu durant les séances.

Pour de plus amples renseignements nous vous invitons à contacter M. Denis Gianferrari, Président du Conseil général (079/389.05.52 - 021/828.32.44 - [denisgianferrari@yahoo.fr](mailto:denisgianferrari@yahoo.fr))



## COMMUNE DE ST-OYENS

### AVIS D'ENQUETE

#### Réfection et création de chemins agricoles

Conformément aux dispositions légales en vigueur (loi sur les routes, loi sur l'agriculture), la Municipalité de Saint-Oyens soumet à l'enquête publique, du 15 juillet 2011 au 15 août 2011 inclus, le projet de réfection des chemins communaux agricoles.

Considérant son utilité pour l'agriculture, ce projet bénéficie de subventions à titre "améliorations foncières". En conséquence de quoi la Municipalité de Saint-Oyens procède à la présente publication conformément à l'article 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998.

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture des bureaux. (mardi 08h00-12h00 / jeudi 16h00-19h00)

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées à la Municipalité de Saint-Oyens, par lettre recommandée, avant l'échéance du délai d'enquête.

Saint-Oyens, le 15 juillet 2011

Au nom de la Municipalité

### Rappels

Avis aux noctambules un bus pyjama supplémentaire a été organisé le week-end suite à l'introduction d'un nouveau train à 3h00. Départ de la gare d'Allaman à 2h00 et à 3h00 dans la nuit de vendredi à samedi et de samedi à dimanche.

Le parcours est : Allaman - Aubonne - Montherod - Gimel - Saubraz - Saint-Oyens - Essertines-sur-Rolle.

Le prix de la course s'élève à Frs. 2. - par personne payable au chauffeur du bus.

Ce service est assuré par les véhicules de l'entreprise "Aubonne Taxis" tél. 0800 816 818.

Organisation et soutien : Municipalités d'Aubonne, d'Essertines-sur-Rolle, de Gimel, de Montherod, de Saubraz et de St-Oyens.

### *Feu bactérien*

Si vous avez des doutes au sujet de vos arbres, vous pouvez contacter : M. Pascal Desarzens au 079/687.74.09.



La Municipalité vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !

